Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_201-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_201

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	58

Objet de la délibération:
Charte de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Raymond GRAS pouvoir à Daniel MARIA, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Sophie DUFOUR pouvoir à Richard STRAMBIO, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Christine PREMOSELLI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Bernard CHILINI, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Caroline COLLOMBAT, Grégory LOEW, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Grégory LOEW

RAPPORTEUR : Monsieur Alain PARLANTI

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_201-DE

Au travers de sa compétence obligatoire "Développement économique", la Communauté d'Agglomération Dracénoise soutient l'activité et les acteurs économiques du territoire.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération Dracénoise intervient tous secteurs d'activités confondus pour :

- animer un projet économique de territoire,
- favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets locaux,
- accompagner les politiques adaptées aux spécificités de territoire,
- collecter et organiser le traitement d'informations pour développer des fonctions d'observation et d'anticipation.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, "CCI du VAR", établissement public chargé de la représentation des intérêts des entreprises du Commerce, de l'Industrie et des Services, participe activement à la politique de développement des entreprises au travers de missions d'accompagnement individuel ou collectif des entreprises à tous les stades de leur développement.

Elle axe son action autour de quatre thématiques majeures: Proximité – Partenariat – Innovation – Attractivité.

Ainsi, elle propose des solutions :

- pour la création, la reprise et la transmission d'entreprises,
- permettant la croissance des entreprises: financement, développement durable, regroupement d'entreprises, stratégie commerciale, innovation, qualité,
- de formation du personnel et des dirigeants,
- de gestion des ressources humaines,
- d'accompagnement d'actions de développement économique local,
- pour favoriser l'implantation d'entreprises dans le département du Var.

Elle propose également:

- des démarches de structuration et d'accompagnement de réseaux d'entreprises,
- une plateforme collaborative Var-ecobiz, réseau d'entrepreneurs locaux, e-communauté des acteurs économiques du Var.

Elle intervient aussi, en complément des collectivités, sur les zones d'activité via le répertoire des zones d'activité, l'aide à la structuration d'associations, la réalisation de diagnostic, d'enquêtes diverses, la mise en place d'une démarche de management environnemental iso 14001.

Les compétences de la Communauté d'Agglomération Dracénoise et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var étant complémentaires, les deux institutions ont décidé de renforcer leur collaboration, en mettant en commun, au travers d'une charte de partenariat, leur savoir-faire et leurs compétences au service des entreprises du territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

La charte de partenariat a pour objet de définir le cadre et les modalités d'un partenariat renforcé entre la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var et la Communauté d'Agglomération Dracénoise, sur la base d'engagements réciproques, en faveur du développement économique du territoire.

Il s'agit d'un document cadre qui pourra donner lieu à des conventions spécifiques, sur des dossiers préalablement identifiés, qui préciseront les apports en ingénierie et en financement de chaque institution.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_201-DE

La charte de partenariat s'articule autour de huit axes :

- Axe 1 : Vie des entreprises
- Axe 2 : Observatoire de l'économie
- Axe 3 : Tourisme
- Axe 4 : Commerces de proximité
- Axe 5 : Développement durable
- Axe 6 : Zones d'activités
- Axe 7 : Formation, compétences, emploi
- Axe 8 : Échanges partenariaux.

En lien avec les spécificités du territoire et les grands projets communautaires, un intérêt particulier sera apporté aux thématiques Tourisme – Commerces de proximité – Zones d'activité et risque inondation – Formation / apprentissage.

Un comité de suivi sera constitué. Il sera composé d'élus et de techniciens de chacune des parties et se réunira deux fois par an.

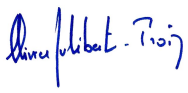
La charte de partenariat est conclue pour une durée d'un an, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Développement économique et numérique réunie le 21 novembre 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les conditions de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var et la Communauté d'Agglomération Dracénoise, selon la charte de partenariat annexée,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette charte de partenariat et tout acte ou tout document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 19/12/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.